

**EPCI DU BASSIN DE LANDRES**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 20 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt mai à vingt heures à la salle des banquets de Joudreville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

**COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :**

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI  
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, RIGOLET, FISCHESSE G.  
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.  
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI  
Commune de LANDRES : M. FONDEUR  
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN  
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI  
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, MARASSE, MAZZOCCO  
Commune de TRIEUX : M. GOURY  
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE  
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

DEPARTEMENT :  
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :  
Briey

CANTON :  
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI représenté par M. LEON  
Commune de PIENNES : Mme TYL représentée par M. MARIUZZO  
Mme COUJOUR représentée par M. MARASSE  
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET représenté par M. GOURY

Le Président certifie que le Conseil  
Communautaire a été convoqué le  
07/05/2015

Etaient absentes (excusées) :

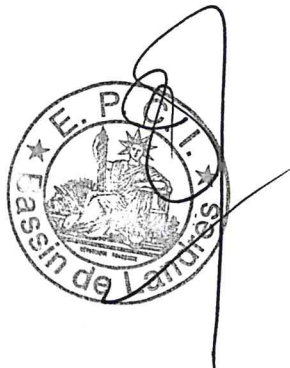
Commune de BOULIGNY : Mme DONETTI  
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI  
Commune de TRIEUX : Mmes MASCELLI, SABBA

Date de publication : 21/05/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 21/05/2015

Secrétaire de séance : Monsieur GOURY André

Le Président  
Jean-Marc LEON



Le Président  
Jean-Marc LEON

**OBJET : Avenant n° 5**  
**Convention foncière EPFL : Valmusson**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 05 juin 2008 décidant de solliciter l'intervention de l'EPFL pour l'acquisition de la parcelle section W 183 sise à Landres et X 260 et 262 sises à Piennes, assiette du lotissement « Le Valmusson »,

Vu la convention foncière signée entre l'EPFL et l'EPCI du Bassin de Landres en date du 18 Juillet 2008,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2011 autorisant le Président à signer un avenant à la convention pour intégrer une parcelle servant à l'accès du lotissement (avenant n° 1),

Considérant que la convention foncière prévoyait un premier paiement en 2012,

Vu l'avenant n° 2 de la convention signé avec EPFL pour différer le premier paiement en 2013,

Vu les difficultés de recours à l'emprunt rencontrées par l'Etablissement Public,

Considérant que les travaux de conception, d'aménagement du lotissement n'ont pas été enclenchés,

Vu la recherche d'acquéreur du lotissement restant pour l'instant infructueuse,

Vu l'avenant n° 3 de la convention signé avec EPFL pour différer le paiement du premier paiement au 30 juin 2015,

Vu l'avenant n°4 de la convention signé avec EPFL pour accompagner l'intercommunalité, sous maîtrise d'ouvrage, par une étude d'assistance d'aménagement préfinancée par EPFL.

Considérant que cette étude permettra de connaître les possibilités de développement du lotissement dans le temps.

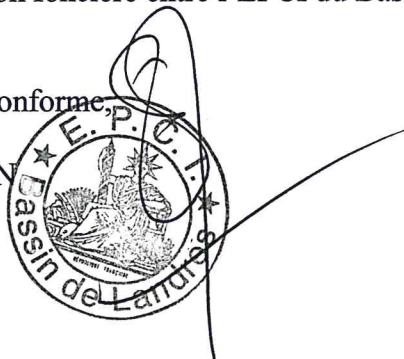
Vu la proposition d'EPFL de modifier de nouveau la convention initiale qui la lie à l'EPCI pour convenir du délai d'achat du site au 31 décembre 2015,

Après avoir entendu le Président,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président de l'EPCI du Bassin de Landres à signer l'avenant n° 5 de la convention foncière entre l'EPCI du Bassin de Landres et l'EPFL.

Extrait certifié conforme  
Le Président  
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture  
054-245400379-20150520-2015-037-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2015  
Date de réception préfecture : 21/05/2015